

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2011

### COMPTE RENDU

Etaient Présents : M. MASSION, Sénateur-Maire.

M. FABIOUS, Mme DUBOIS, MM. MARQUES, ASQUIN,  
Mme DION, M. BERENGER, Mme MAILLET, M. ROSAY,  
Mme LEFEBVRE, Adjoints au Maire.

MM. ROULY, BOUTEILLER, Melle ZAHAF, M. TAILLEUX,  
Melle THEBAULT, MM. BLANGUERNON, KERMARREC,  
Mmes VATEY, PLATE, MM. GADAL, PREPOLESKI,  
Mme DUNET, M. NODJIRIM, Mme GUILLEMIN, MM. EZABORI,  
MARTINE, Melle CRISTIEN, Conseillers Municipaux.

Etaient Excusés : Mme BOULARD, Adjointe au Maire.

MM. DOURDOIGNE, CHIREN, Mme VENARD, Melles QUINIO,  
DELAHAYE, BELAOUNI, Mme GUILLOT, Conseillers  
Municipaux.

Désignation du secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Melle Sandra CRISTIEN est désignée.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente.

Adopté à l'unanimité.

Aucune remarque ou observation particulière n'est formulée.

### DOSSIERS PRESENTES PAR M. LE MAIRE

#### COMMUNICATIONS

Décisions prises par délégation du Conseil Municipal.

Dont Acte.

Deux décisions relevant de la gestion courante de la Commune et n'ayant aucune incidence financière ont été prises le 30 septembre 2011.

Par ailleurs, 15 marchés publics ont été notifiés entre le 25 août et le 26 septembre 2011.

Débat d'orientation budgétaire pour 2012.

Dont Acte.

Pour 2012, les perspectives sont préoccupantes, en effet la dotation forfaitaire devrait diminuer de 2 à 3 %, la dotation de compensation de la taxe professionnelle sera de nouveau amoindrie, et la dotation de solidarité urbaine et de cohésion restera stable.

Les participations et subventions de la CREA, de la Région et de Département seront limitées.

Dans le même temps, plusieurs postes de charges de la Commune augmenteront en lien avec la crise sociale mais aussi en raison de la hausse des coûts de l'énergie et des contraintes réglementaires.

Dans ce contexte, les taux communaux d'imposition seront néanmoins maintenus aux niveaux actuels afin de prendre en compte les difficultés rencontrées par les administrés.

La priorité restera donnée en 2012 à la qualité des services publics communaux au bénéfice des habitants ; de même la politique active d'investissement sera maintenue.

Demeureront prioritaires les investissements en matière de :

- Logement, cadre de vie et sécurité.
- Développement durable et environnement.
- Formation, éducation, culture et sport.
- Développement économique, emploi et solidarité.

## DELIBERATIONS

### Octroi de garanties d'emprunts à la Société Quevilly Habitat.

Adopté à l'unanimité. (Les trois membres du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'Administration de cette société ne participent pas au vote de cette délibération).

Au total ces garanties d'emprunts portent sur une somme de 22 990 000 €; les opérations concernées sont la construction du quartier Matisse, la restructuration du secteur Kennedy et la reconstruction de 9 pavillons rue Maryse Bastié.

### Taxe d'aménagement. Fixation du taux.

Adopté à l'unanimité.

Cette taxe destinée à financer les équipements publics de la Ville et remplaçant la taxe locale d'équipement sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012.

Il est décidé d'en fixer le taux à 5 %, d'instaurer une exonération de 50 % de la surface pour les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé de l'Etat, et de fixer la durée de validité des présentes dispositions à trois ans.

### Décision modificative n°1 du budget 2011.

Adopté à l'unanimité.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 159 049 €; les crédits complémentaires concernent des travaux d'entretien, des acquisitions, des subventions aux associations, et la rémunération d'un cabinet de conseil.

La section d'investissement s'élève en dépenses et en recettes à 53 940 €; les crédits sont principalement affectés à la réalisation de travaux de sécurité dans divers bâtiments communaux, de raccordement au réseau ERDF et de rachat des immobilisations de l'Association de l'Enfance.

### Versement de subventions à la Société Quevilly Habitat.

Adopté à l'unanimité. (Les trois membres du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'Administration de cette société ne participent pas au vote de cette délibération).

Pour 2012, un programme de financement par la Ville de 269 logements est retenu pour un montant de participation fixé à 900 000 €.

Versement de subvention à la Société Quevilly Habitat. Quartier Matisse.

Adopté à l'unanimité. (Les trois membres du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'Administration de cette société ne participent pas au vote de cette délibération).

La Ville participera financièrement à la réalisation d'une opération de construction de 42 logements individuels en location-accession en versant une subvention d'un montant de 320 000 €.

Versement de subventions à des associations.

Adopté à l'unanimité.

Seront versées les subventions suivantes :

- 100 € au Stade Porte Normande de Vernon.
- 500 € au Comité Départemental de la Croix Rouge.

Lancement d'une procédure de délégation de service public pour la gestion de la piscine.

Adopté à l'unanimité.

La Ville a l'intention de confier la gestion de cet établissement à un délégataire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

La procédure de délégation de service public se déroulera durant l'année 2012 pendant laquelle l'association actuellement gestionnaire poursuivra son activité.

L'avis de la commission consultative des services publics locaux sera recueilli.

Indemnité de départ volontaire allouée aux agents qui quittent définitivement la fonction publique territoriale.

Adopté à l'unanimité.

Cette indemnité a été mise en place par une délibération en date du 18 mars 2011. Compte-tenu du contexte budgétaire peu favorable, il s'avère nécessaire de limiter ce subside à 6 mois de salaire au maximum.

Renouvellement de contrat. Direction Générale des Services.

Adopté à l'unanimité.

Le contrat de l'agent chargé de mission pour les risques majeurs arrive à échéance le 14 novembre 2011 ; il sera renouvelé pour une période de trois ans avec une rémunération calculée par référence à l'indice brut 442.

Don à l'Association Française de Lutte contre les Myopathies dans le cadre du Téléthon 2011.

Adopté à l'unanimité.

Afin d'associer la Ville comme les années passées et d'apporter une contribution volontaire à la cause nationale qu'est la lutte contre les myopathies, il est décidé d'attribuer à cet organisme un don de 1 000 €.

Construction de la crèche Delacroix. Indemnisation éventuelle.

Adopté à l'unanimité.

La Ville mettra en place une procédure d'indemnisation amiable afin d'étudier les éventuelles demandes émanant des commerçants jouxtant immédiatement le chantier et qui subiraient un préjudice et des nuisances du fait de l'accomplissement des travaux.

La 3<sup>ème</sup> commission instruira les dossiers et formulera les propositions de règlement.

## DOSSIER PRESENTE PAR Mme DUBOIS

### DELIBERATION

#### Renouvellement de la convention entre la Ville et le Pôle d'Accompagnement Psycho Social.

Adopté à l'unanimité.

La convention ayant pour finalité de réaliser une écoute spécialisée régulière pour les personnes en grande difficulté du fait de leur mal-être sera renouvelée ; elle portera sur l'accueil de 10 grand quevillais orientés dans l'année par le CCAS pour une durée de deux ans.

La subvention annuelle totale versée par la Ville au PAPS sera de 10 300 €.

## DOSSIER PRESENTE PAR M. MARQUES

### DELIBERATION

#### Attribution d'une subvention à l'Amicale Laïque Césaire Levillain pour l'emploi d'une secrétaire comptable.

Adopté à l'unanimité.

Le montant annuel de la subvention octroyée à cette association est fixé à 25 388,82 €.

## DOSSIER PRESENTE PAR Mme MAILLET

### DELIBERATION

#### Convention de partenariat. Commission de veille élargie de prévention du décrochage scolaire et de l'absentéisme.

Adopté à l'unanimité.

Cette commission mise en place par le Lycée professionnel Colbert de Petit-Quevilly est destinée à regrouper les Ville de Grand Quevilly, Petit-Quevilly, Saint-Etienne du Rouvray, Sotteville Lès Rouen, Grand-Couronne et Oissel.

La Ville y adhérera pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Un technicien du service Jeunesse, Sport, Vie Associative participera aux travaux de réflexion de cet organisme.

## DOSSIERS PRESENTES PAR M. ROSAY.

### DELIBERATIONS

#### Convention de partenariat pour l'opération « Couronnez ».

Adopté à l'unanimité.

Cette opération est pilotée par Air Normand afin de coordonner un suivi des odeurs autour de la zone industrielle de Petit-Couronne grâce à l'implication d'habitants bénévoles formés à la reconnaissance des odeurs.

Il est décidé d'y adhérer par convention afin de faciliter le recrutement des nez et de mettre si nécessaire des locaux à disposition pour leur formation.

Un représentant de la Ville participera aux travaux du comité de pilotage chargé de suivre le déroulement de l'opération.

Le financement sera assuré par les partenaires industriels.

Convention entre ERDF et la Ville pour le passage d'une ligne électrique souterraine avenue Kennedy.

Adopté à l'unanimité.

Il s'agit d'établir au profit d'ERDF une servitude de passage sur une largeur d'un mètre sur une longueur totale d'environ 85m sur le domaine privé de la Ville, afin de permettre l'accomplissement des travaux d'alimentation de distribution d'énergie électrique des nouvelles cases commerciales.

Les ouvrages ainsi créés feront partie de la concession de distribution publique d'électricité de la Ville.

Convention entre GRDF et la Ville pour le passage d'une canalisation rue Hector Berlioz.

Adopté à l'unanimité.

Comme dans la délibération précédente, il s'agit également d'établir au profit de GRDF une servitude de passage sur la longueur totale d'environ 14m et une largeur de 4m, et ce afin de faciliter la réalisation des travaux d'extension du réseau gaz alimentant les immeubles « Perspectives » et « Berlioz ».

DOSSIERS PRESENTES PAR M. ROULY

DELIBERATIONS

Quevilly études supérieures. Contrat Municipal Etudiant. Année scolaire 2011/2012.

Adopté à l'unanimité.

Il est décidé de reconduire ce dispositif institué en juin 1999, consistant en l'attribution aux étudiants d'une aide financière complétant le cas échéant les bourses d'Etat, distribuée en fonction des situations individuelles.

Au cours de l'année scolaire écoulée, 152 étudiants ont pu bénéficier du CME pour un montant total de 281 266 €.

Les besoins sont augmentés de 2 % par rapport à l'an dernier.

Quevilly études secondaires. Bourses communales. Année scolaire 2011/2012.

Adopté à l'unanimité.

Ces bourses attribuées aux collégiens et lycéens de Grand Quevilly afin de leur permettre de poursuivre leurs études sont accordées en application d'un quotient familial.

Les quotients sont pour la présente année scolaire harmonisés et réévalués de 5 % ; les montants attribués ont de même été augmentés de 5 %.

DOSSIERS PRESENTES PAR Melle THEBAULT

DELIBERATIONS

Accueil de fonctionnaires de la ville jumelle de Laatzen.

Adopté à l'unanimité.

En 2009, 4 agents de la ville avaient été accueillis à Laatzen pour mutualiser leur expérience technique avec les fonctionnaires de cette collectivité.

Par réciprocité, il est décidé d'accueillir au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2011 deux à quatre fonctionnaires de la ville de Laatzen pour une durée de trois à quatre jours. La

Ville de Grand Quevily prendra en charge les dîners et les déplacements internes des fonctionnaires de Laätzen ainsi que ceux des fonctionnaires et élus de Grand Quevilly qui les accompagneront

Versement de subvention à l'Association Codegaz pour la construction de l'école de Bétania à Morondave.

Adopté à l'unanimité.

Dans la continuité des actions précédemment entreprises, la Ville participera à la reconstruction de l'école de Betania, délabrée et inutilisable suite au passage d'un cyclone en 2009.

Le budget prévisionnel de la construction de ce bâtiment de six classes est arrêté à 26 000 € pour la première tranche et à 48 000 € au total.

Une première subvention de 8 400 € a été versée conformément à une précédente délibération du 18 juin 2011.

Il est décidé d'attribuer une subvention complémentaire de 17 600 € à Codegaz afin de permettre de procéder à la construction des premières classes.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, aucune autre affaire n'étant évoquée, M. le Maire prononce la levée de la séance à 18 heures 35.